

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 JUIN 1869.

CRÉDIT DE 1,500,000 FRANCS AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. VLEMINCKX.

MESSIEURS,

La place d'Anvers est une des plus fortes de l'Europe. Elle peut donc offrir une longue résistance, sans qu'il soit nécessaire d'y construire de nouveaux travaux.

Toutefois, pour assurer complètement la sécurité des habitants, celle des flottes, des bassins et des entrepôts de commerce; pour permettre et faciliter les opérations de l'armée de campagne sur la rive gauche; pour éviter aux défenseurs de recourir à la triste nécessité de placer sous l'eau, en cas de siège, tous les polders qui entourent Anvers, il a été reconnu utile d'établir deux forts et une digue défensive sur cette rive de l'Escaut, et un fort sur la rive droite en avant de Merxem.

Ces travaux ont été renseignés dans la note du 28 janvier 1868 (*voir les Documents de la session 1867-1868, page 249*), et la dépense en sera couverte au moyen de l'aliénation des terrains occupés par la citadelle du Sud et l'arsenal de guerre d'Anvers:

Mais il est encore d'autres besoins auxquels il importe de pourvoir, dans l'intérêt de la défense nationale: il ne suffit pas d'avoir rendu Anvers pour ainsi dire inattaquable par terre, il faut encore la prémunir contre une invasion possible par mer; c'est la condition indispensable de son entière sécurité. Il faut, par conséquent, qu'on se mette en mesure d'arrêter une escadre cuirassée.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 150.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. DOLEZ, était composée de MM. VLEMINCKX, VANDER MAESEN, WATTEEU, VAN WAMBEKE, DE MACAR et DE ROSSICS.

C'est dans le coude formé par l'Escaut, vers Calloo, qu'il faut construire à cet effet, des ouvrages dont l'art de la stratégie a démontré l'indispensable nécessité.

Il y a déjà là, vous le savez, Messieurs, le fort Ste-Marie, reconstruit en 1855; mais il est reconnu insuffisant. Il y a encore quelques vestiges des terrassements des forts la Perle et St-Philippe; mais il faut que ces forts soient relevés et munis de tourelles de fer qui leur permettent de lutter, à armures égales, avec les nouveaux navires.

« Ces trois forts, dit l'Exposé des motifs du projet, prêteront leur appui à une ligne d'obstacles qu'on établira à travers le fleuve, à peu près à l'endroit où le prince de Parme ferma l'Escaut en 1585, et composée principalement de plusieurs rangs de mines sous-marines. Aucune flotte ennemie ne pourra dépasser Calloo sans s'exposer à une ruine certaine. »

La dépense totale des ouvrages projetés est évaluée à 3,500,000 francs, sur laquelle le Gouvernement vous demande aujourd'hui un premier crédit de 1,500,000 francs.

Toutes les sections se sont montrées favorables à l'adoption du projet de loi.

En section centrale, un membre a appelé l'attention de ses collègues sur la nécessité d'assainir le territoire de la rive gauche, sur lequel doivent être établis les forts dont il est question dans le projet de loi, et plus tard, ceux que la suppression de la citadelle du Sud rendra nécessaires.

S'il importe, en effet, à la sécurité de la place d'Anvers, et par conséquent aux intérêts du pays tout entier, d'exécuter sur la rive gauche les travaux proposés, il n'est pas moins indispensable qu'ils soient énergiquement défendus; il faut donc soustraire nos soldats, dans la mesure du possible, à ces funestes fièvres paludéennes qui, de tout temps, ont produit sur les populations de cette rive, de si grands ravages. Des mesures, dont l'expérience a démontré la puissance et l'efficacité sur d'autres parties de notre littoral, peuvent être prises à cet effet; il faut qu'elles le soient.

La section centrale, comprenant toute l'importance de cette observation, a décidé qu'elle serait soumise par son rapporteur, à M. le Ministre de la Guerre.

L'honorable Ministre y a répondu par l'envoi de la note suivante :

« La question signalée par la section centrale n'a point été négligée par le Gouvernement; il s'en est, au contraire, préoccupé dans toutes les circonstances où il s'est agi d'améliorer ou de compléter les défenses du Bas-Escaut.

« Un ingénieur des ponts et chaussées, M. Wolters, a indiqué, dès 1858, divers moyens propres à résoudre cette question.

« D'après lui, le but serait atteint si l'on construisait deux canaux : l'un partant de Kieldrecht et débouchant dans l'Escaut en aval de Liefkenshoek, l'autre partant de Vlieggestal et de l'écluse du polder de Vracene, et débouchant en amont du fort Ste-Marie.

« Ce projet, dont l'honorable M. Lippens a entretenu la Chambre dans la séance du 23 avril dernier, exigerait une dépense, laquelle, évidemment, ne pourrait être mise à la charge du Département de la Guerre.

» Un autre moyen, tout aussi efficace et auquel même l'ingénieur Wolters accorde la préférence, consiste à abaisser le niveau du bassin du Melkader, en élargissant le lit de cette crique sur une longueur de 1282 mètres.

» Ce moyen a été réalisé partiellement en 1866, par le creusement d'un vaste bassin entre le débouché du Melkader et le fort St^e-Marie. Les terres provenant de ce bassin ont servi à l'achèvement du fort. On aurait pu les prendre dans les schorres voisins, mais on a préféré construire, à proximité des écluses St-Pierre et St-Paul, un bassin de 6 hectares et demi, qu'il suffira de mettre en communication avec le Melkader pour réaliser complètement le projet de l'ingénieur Wolters.

» Si les administrations intéressées sollicitaient l'autorisation de construire cette communication, le Département de la Guerre l'accorderait avec empressement, dans l'intérêt de l'hygiène publique et pour prévenir les inondations qui, chaque année, causent des préjudices à un certain nombre de propriétés situées dans le polder de Calloo.

*» Devis des dépenses à faire pour l'exécution du canal de jonction
du bassin de 6 hectares 30 ares au Melkader.*

» Terrain à exproprier	fr.	4,500	»
» Terrassements.		17,500	»
» Pont de 5 mètres de largeur		15,000	»
TOTAL. . . . fr.		37,000	»

La section centrale n'a pas à se prononcer sur le moyen subsidiaire d'assainissement indiqué dans la note ministérielle. Il lui suffira de constater que, de l'aveu de M. le Ministre de la Guerre, les terrains de la rive gauche sont annuellement inondés, et la nécessité de prendre des mesures efficaces pour assainir cette localité ne saurait être contestée.

La section centrale a adopté le projet à l'unanimité de ses membres.

Le Rapporteur,

VLEMINCKX.

Le Président,

H. DOLEZ.